

**Ministry of Education**

Education Labour and  
Finance Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de  
travail et du financement en  
matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2025 : SB01**

**Date :** 27 mars 2025

**Note de service** Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Surintendantes et surintendants des installations

**Destinataires :**

**Expéditeur :** Andrew Yang  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Patrizia Del Riccio  
Directrice  
Direction des programmes d'immobilisations

**Objet :** **Exigences de déclaration financière – 31 mars 2025**

---

La présente note de service vise à vous informer des exigences de déclaration financière du mois de mars de cette année, y compris le rapport d'étape des grands projets d'immobilisations. Les formulaires de déclaration pour le mois de mars 2025 se trouvent maintenant dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE). Veuillez trouver ci-dessous de plus amples renseignements sur ces exigences.

**EXIGENCES – SOUMISSION DU RAPPORT DE MARS**

**Modifications et observations importantes concernant le rapport de mars couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 mars 2025**

Avant de commencer la préparation de leur rapport de mars, les conseils scolaires doivent revoir la section « Résumé des changements pour le rapport de mars 2025 » du document de directives. Les tableaux du rapport de mars ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers 2023-2024 et aux formulaires des prévisions

budgétaires révisées du SIFE pour 2024-2025, et les changements décrits ci-dessous ont été apportés.

## **Rafraîchissement des données sur les dépenses dans VFA Facility et coupure de l'exercice**

### **1. Échéances du chargement des données dans le SIFE**

Les renseignements sur les dépenses en immobilisations, déclarées dans les états financiers et le rapport de mars, servent de base au plan pluriannuel du gouvernement et contribuent à minimiser le besoin de reporter des fonds.

Les conseils scolaires doivent saisir dans VFA Facility les dépenses en immobilisations financées par l'Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ), l'Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ), les Produits d'aliénation (PDA) : Réguliers, les PDA – exemptés et les PDA – Autres, et le volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC). Les ajustements de ces sources de financement pour l'exercice antérieur doivent également être effectués dans VFA Facility.

Les dépenses déclarées dans VFA Facility seront téléchargées automatiquement chaque jour dans le SIFE jusqu'au 6 mai 2025. Après cette date, elles seront téléchargées sur demande. À titre de rappel, pour permettre le transfert des données dans le SIFE, les projets doivent être verrouillés dans VFA Facility. Assurez-vous d'indiquer la source de financement appropriée pour toutes les dépenses, ainsi que les coûts engagés au cours de la période de déclaration et l'exercice financier.

L'utilisation des fonds d'immobilisation peut faire l'objet d'une vérification. Le ministère ou le gouvernement fédéral, le cas échéant, peut demander un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir les renseignements demandés par le ministère ou le gouvernement fédéral peut entraîner la récupération des fonds octroyés ou la retenue de ces fonds.

### **2. Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) et Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ)**

Rappelons que comme il est mentionné dans la note de service [2024:SB20](#) (États financiers de 2023-2024 (Conseils scolaires de district)), les conseils scolaires sont tenus de fournir des renseignements additionnels dans VFA Facility pour le suivi des activités de leurs projets de réfection et de leur avancement. Ces renseignements sont exigés pour répondre aux exigences provinciales en matière d'affichage et pour assurer le suivi des engagements dans les projets de réfection. Une fois les projets terminés, les conseils scolaires doivent clôturer les exigences de renouvellement connexes dans VFA Facility afin d'assurer une représentation plus à jour de l'actif.

Lorsque les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AÉÉ et à l'ARÉ, ils sont également tenus de déclarer leurs plans et engagements associés à leurs fonds restants dans VFA Facility au plus tard le 6 mai 2024. Les conseils sont

tenus d'indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder et contenu dans les plans approuvés par le conseil. Ces renseignements ne seront pas chargés dans le SIFE et ne sont pas liés directement au processus de production des rapports financiers, ils aideront le ministère à comprendre comment les conseils ont budgétisé leurs fonds de réfection restants et à assurer la planification pluriannuelle provinciale.

Champ	Description/Remarque
Numéro de projet (EDU)	N° de CSD - ##### (numéro séquentiel)
Nom du projet	Champ de 75 caractères
Date de début du projet	Date de début prévue ou réelle des activités sur le site
Date de fin du projet	En grande partie achevé
Coût total du projet	Coût total, y compris les honoraires professionnels (p. ex., juridiques, architecturaux) et les coûts d'installation
Montant total engagé légalement	Montant engagé contractuellement (doit être inférieur ou égal au coût total)

### 3. Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) : volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC)

En ce qui concerne les dépenses liées au PIIC, les conseils scolaires devront indiquer dans VFA Facility si le projet en est un d'immobilisations ou d'exploitation afin de faciliter le téléversement dans le SIFE (voir les exigences en matière d'immobilisations dans le [guide Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires : Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial](#)).

Comme tous les projets devraient maintenant être en grande partie achevés, il est rappelé aux conseils scolaires de :

- Revoir leurs approbations initiales et de s'assurer qu'ils ont fait toutes les réclamations finales concernant les projets qui sont autrement en grande partie achevés;
- Mettre à jour le statut des projets dans VFA Facility afin de représenter leur état actuel (c.-à-d. que les projets terminés dans les délais impartis doivent être marqués comme étant achevés);
- Conserver tous les documents relatifs aux projets afin de faciliter les examens éventuels des dépenses.

#### Directives, documents supplémentaires et de référence et responsabilité

Les directives concernant le rapport de mars 2025 se trouvent dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation \(SIFE\)](#).

Les documents supplémentaires pour le rapport de mars 2025 peuvent être téléchargés

dans le SIFE, dans le dossier de documents supplémentaires de l'application S2425MAR. Ceux-ci comprennent :

- un modèle de rapport des comptaibles;
- un document de questions et réponses sur le rapport de mars (au besoin).

Des documents de référence peuvent être téléchargés dans le SIFE en cliquant sur le bouton « Explorer », puis en naviguant vers les pages de « Shared workspace pages /5. Reference Material\_Matériel de référence ». Il s'agit notamment du document sur les taux annuels effectifs de l'OOF qui contient les taux d'actualisation disponibles pour la réévaluation des flux de trésorerie actualisés des immobilisations mises hors services et des sites contaminés au 31 mars 2025. Le document mis à jour (la version 3) sera téléversé dans le dossier en avril 2025.

Nous rappelons aux conseils scolaires de conserver les dossiers en date du 31 mars 2025 pour les comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire, ainsi que les autres dossiers pertinents et les documents qui justifient les rajustements déclarés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent aussi conserver une liste détaillée des actifs et des passifs à l'appui des tableaux 22, 22A, 22ARO, 27, 30 et 32 (p. ex., les renseignements sur le solde et les activités).

### **Rapport des comptaibles**

Comme pour les exercices antérieurs, les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificatrices ou vérificateurs externes d'appliquer les procédures indiquées dans certains des tableaux liés au rapport de mars.

Les résultats de cette vérification doivent être transmis au ministère sous la forme d'un rapport sur les procédures stipulées. Vous pouvez télécharger un exemple de ce rapport intitulé « rapport des comptaibles concernant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 mars 2025 » dans le SIFE, dans le dossier des documents supplémentaires de l'application S2425MAR.

La présente note de service sera aussi transmise aux vérificatrices et vérificateurs externes des conseils scolaires. Toutefois, afin de nous assurer que toutes les parties concernées ont bien reçu la note de service et l'exemple de procédures stipulées, nous demandons aux conseils scolaires de leur en transmettre également une copie. Les procédures stipulées ont été simplifiées cette année afin de supprimer les procédures liées à la mise en œuvre de nouvelles normes comptaibles qui sont entrées en vigueur à l'exercice précédent.

### **Date d'échéance et de soumission du rapport de mars**

Le rapport de mars doit être téléversé dans le SIFE d'ici le jeudi 15 mai 2025. De plus, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les documents suivants dans le site Sharepoint à partir de la page [Rapports financiers des conseils scolaires](#) d'ici le vendredi 23 mai 2025.

<b>Document</b>	<b>Convention d'appellation</b>
Rapport des comptes, au format PDF (fichier d'exemple dans le dossier des documents supplémentaires de l'application S2425MAR).	<numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> Rapport des comptes de 2024-2025 p. ex., 12 Toronto DSB Rapport des comptes de 2024-2025
Déclaration de la direction, au format PDF (déclaration extraite du rapport de mars du conseil scolaire soumis dans le SIFE, et signée par le cadre supérieur de l'administration des affaires)	<numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> Déclaration de la direction de 2024-2025 p. ex., 12 Toronto DSB Déclaration de la direction de 2024-2025

### **Soumissions tardives**

En raison des échéanciers serrés établis pour respecter les exigences des Comptes publics de 2024-2025, le ministère n'est pas en mesure de prolonger le délai susmentionné. En cas de soumission tardive de leur rapport, les conseils scolaires pourraient voir leur flux de trésorerie régulier réduit de 50 % pour les paiements de transfert mensuels. Le cas échéant, le ministère réactivera les paiements mensuels réguliers, lesquels comprendront les fonds retenus, dès que les rapports auront été soumis.

Dans les cas où les paiements de transfert du conseil scolaire sont retardés en raison de la gestion de la trésorerie, les pénalités pour soumission tardive entreront en vigueur une fois que le solde du paiement de la subvention aura été entièrement payé. Les flux de trésorerie des conseils scolaires en question seront affectés par la pénalité pour soumission tardive et seront traités de la même manière qu'avant la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la trésorerie.

### **RAPPORT D'ÉTAPE POUR LES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS**

Le ministère de l'Éducation simplifie les exigences de déclaration pour les projets d'immobilisations liés aux écoles et aux services de garde d'enfants qui sont conformes au cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations amélioré, y compris les engagements de projet et les exigences de déclaration associées. Par conséquent, le rapport d'étape des grands projets d'immobilisations ne sera pas exigé pour la période de déclaration du 31 mars 2025. Le ministère examine actuellement les exigences de déclaration relatives aux grands projets d'immobilisations et fournira une mise à jour lors du prochain cycle de déclaration.

### **Personnes-ressources**

Pour toute question au sujet du rapport de mars 2025 ou du rapport des comptes ou pour toute aide à l'utilisation ou à la navigation dans le SIFE, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
révision du périmètre comptable	S.O.	<a href="mailto:Reporting.Entity@ontario.ca">Reporting.Entity@ontario.ca</a>

Pour toute question au sujet du VRIC, de l'AÉE, des PDA ou de la production de rapports dans VFA Facility, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Nom	Téléphone	Courriel
Diamond Tsui	416 271-9760	<a href="mailto:Diamond.Tsui@ontario.ca">Diamond.Tsui@ontario.ca</a>
Eubert Isaacs	416 669-4354	<a href="mailto:Eubert.Isaacs@ontario.ca">Eubert.Isaacs@ontario.ca</a>
Hitesh Chopra	416 258-3368	<a href="mailto:Hitesh.Chopra@ontario.ca">Hitesh.Chopra@ontario.ca</a>

Pour obtenir un identifiant de connexion au SIFE ou de l'aide avec un mot de passe, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
service de soutien du SIFE	S.O.	<a href="mailto:Efis.Support@ontario.ca">Efis.Support@ontario.ca</a>

Si vous avez des questions au sujet du rapport d'étape des grands projets d'immobilisations, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Sophie Liu	647 402-9597	<a href="mailto:Sophie.Liu@ontario.ca">Sophie.Liu@ontario.ca</a>

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Andrew Yang  
 Directeur  
 Direction de l'analyse et de la responsabilité  
 financières

Patrizia Del Riccio  
 Directrice  
 Direction des programmes  
 d'immobilisations

c. c. : Directions de l'éducation  
 Vérificatrices et vérificateurs externes des conseils scolaires